

Mémoire présenté à la Commission
parlementaire des institutions suite au dépôt
du projet de loi 39, *Loi établissant un nouveau
mode de scrutin*

Assemblée nationale du Québec

Par le Parti Vert du Québec (PVQ)

TABLE DES MATIÈRES

- 1. Présentation du Parti Vert du Québec (PVQ) et de ses différents intervenants**
- 2. Résumé du contenu**
- 3. Exposé général**
 - a. Un siège pour les chef-fe-s de parti politique**
 - b. Le nombre de régions de compensation**
 - c. Le référendum**
 - d. Une représentation des Nations Autochtones**
 - e. La parité**
 - f. Le financement publique des partis politiques**
- 4. Propositions complémentaires**
- 5. Conclusion**

1. PRÉSENTATION

a. Le Parti Vert du Québec

Le **Parti Vert du Québec (PVQ)**, créée en 1984 et refondé en 2001, est un parti politique québécois dont la plateforme prévoit la promotion des valeurs vertes, de l'écosocialisme ainsi que de la démocratie participative au sein de la société québécoise. Le Parti vert entend se différencier par son approche intégrée du développement qui insiste sur l'interdépendance des différents champs d'intervention du gouvernement.

À titre de coalition de divers activistes, de militant-e-s et citoyen-ne-s, le Parti Vert du Québec a la profonde conviction qu'ensemble nous sommes capables de construire une société plus verte, juste, démocratique et équitable et que l'action gouvernementale est primordiale dans cette lutte.

b. Les intervenant-e-s

- **Alex Tyrrell**, Chef du Parti Vert du Québec
- **Alice Sécheresse**, Cheffe adjointe du Parti Vert du Québec
- **Vincent J. Carbonneau**, porte-parole en Transition économique et LGBTQ2+ et membre de l'Exécutif national du Parti Vert du Québec

2. RÉSUMÉ DU CONTENU

Considérant les avantages notables d'une collaboration proactive, le Parti Vert du Québec a participé depuis 2016, à une série de rencontres et de forums citoyens organisée par Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN) dans le but de bâtir le consensus autour de la question de la réforme du mode de scrutin et de définir des principes clés devant guider le choix d'un mode de scrutin alternatif.

En mai 2018, le chef du Parti Vert du Québec, Alex Tyrrell, a ratifié l'entente transpartisane ayant réuni la Coalition Avenir Québec (CAQ), le Parti Québécois (PQ) et Québec Solidaire (QS). Cet accord visait principalement à mettre en place un nouveau système qui respecte les six principes de base sur lesquels les différents partis se sont entendus, au-delà de leurs lignes partisans. Une réforme du système devrait donc assurer un lien significatif entre les électeur-trice-s et les élu-e-s, une présence des partis émergents au sein de l'Assemblée nationale, et devrait contribuer à une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des communautés ethnoculturelles.

Aujourd'hui, interpellé par le présent débat concernant le projet de loi 39 établissant un nouveau mode de scrutin au Québec, le Parti Vert du Québec souhaite faire connaître sa position, qui nous l'espérons, reflète ce profond attachement aux principes démocratiques énoncés par l'entente.

Nous considérons aussi que le projet de loi 39 tel qu'il est proposé aujourd'hui demeure lacunaire et n'atteint pas ses objectifs premiers. Nous demandons donc au gouvernement de prendre en considération ces recommandations dans son projet de loi, à savoir ;

- a. mettre en place un seuil de 2 % ou le cas échéant accorder un siège pour les chef-fe-s de parti politique ;
- b. réduire le nombre de régions de 17 à 9 afin de refléter le plus possible le vote populaire de l'ensemble des Québécois-e-s ;

- c. tenir un référendum 4 à 8 ans après la première élection sous le système mixte compensatoire pour que les électeur-trice-s puissent faire des choix éclairés ;
- d. accorder des sièges aux Nations autochtones ;
- e. mettre en place un système de bonification du financement des partis politiques lorsqu'ils atteignent les objectifs de parité (incluant ici les femmes et les personnes ne s'identifiant pas au genre masculin) ;
- f. baser le financement public des partis politiques uniquement sur les votes reçus dans les listes ;

Nous espérons qu'à la lumière des différentes interventions tenues lors des consultations publiques, le gouvernement saura recevoir avec ouverture les diverses réflexions et arguments qui permettront de bonifier le projet de loi 39 et qui assureront que cette réforme, une fois établie pour l'élection générale de 2022, soit véritablement proportionnelle, paritaire et juste.

3. EXPOSÉ GÉNÉRAL

a. Un siège pour les chef-fe-s de parti politique

Considérant la nécessité de refléter plus justement le vote populaire, le Parti Vert du Québec souhaiterait que le projet de loi modifiant le mode de scrutin puisse garantir un siège à l'Assemblée nationale pour le-la chef-fe d'une formation politique recueillant au moins 2 % du vote national, mais ne réussissant à faire élire ni un député de circonscription ni un-e député-e de liste.

Une grande majorité de la population appuie la réforme du mode de scrutin dans le but précis de permettre aux partis émergents d'être représentés à l'Assemblée nationale.

Une telle mesure permettrait ainsi de répondre à cette requête, en augmentant la diversité des voix attendue par la société civile québécoise.

Le Parti Vert du Québec croit que le débat politique se trouverait enrichi d'une nouvelle voix de gauche fédéraliste.

b. Le nombre de régions de compensation

Le projet de loi 39 tel que proposé par le gouvernement offre la possibilité d'établir un mode de scrutin mixte compensatoire avec listes régionales et établit au nombre de (17), les régions électorales correspondant aux régions administratives actuelles.

Or selon le rapport sur les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire publié par le Directeur général des élections en 2017, les simulations statistiques indiquent que le nombre de régions de compensation a un effet direct sur la proportionnalité des résultats obtenus. Ainsi, on peut lire sur le rapport que "plus le nombre de régions servant de base à la compensation est élevé, moins les résultats seront proportionnels", considérant que certaines régions administratives sont des vastes territoires mais comptent moins d'électeur-trice-s.

Les simulations entreprises par le DGEQ démontrent également l'effet significatif du nombre de régions sur la représentation des petits partis politiques. Abaisser le nombre de régions permettrait non seulement de réduire la distorsion qui pourrait être induite par le système mis en place, mais favoriserait également le pluralisme politique ainsi que la représentation des partis émergents à l'Assemblée nationale.

Considérant que l'objectif de mettre en place des territoires de compensation afin d'améliorer la proportionnalité des résultats ne pourrait être atteint avec l'utilisation des régions administratives, le Parti Vert du Québec souhaiterait établir 9 grands ensembles régionaux comme souligné dans le rapport du DGEQ, à partir du regroupement de régions administratives (6) et de régions administratives non regroupées (3).

Régions de compensation constituées à partir du regroupement de régions administratives (6):

- Chaudière-Appalaches–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (Est-du-Québec)
- Estrie–Centre-du-Québec
- Laurentides–Lanaudière
- Mauricie–Capitale-Nationale
- Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (Ouest-et-Nord-du-Québec)
- Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord

Régions administratives non-regroupées (3):

- Laval
- Montérégie
- Montréal

Avec une telle délimitation, on s'assurera de maintenir le poids politique des régions, de prendre en considération les réalités distinctes de chacun des territoires, tout en respectant le principe énoncé par l'entente qui promet de refléter le plus possible le vote populaire de l'ensemble des Québécois-es.

c. Le référendum

Considérant que tenir un référendum avant les élections de 2022 ne laisse pas assez ou peu de temps à la population québécoise de se renseigner sur les changements qui seront apportés à leur système électoral;

Considérant que le Parti Vert du Québec, Québec Solidaire, le Parti Québécois, et la Coalition Avenir Québec ont promis en mai 2018 de tenir les élections de 2022 en appliquant les principes de la proportionnelle mixte compensatoire;

Le Parti Vert du Québec propose l'adoption de la réforme du mode de scrutin suite aux consultations qui se tiennent en ce moment, l'application de la réforme du mode de scrutin pour les prochaines élections de 2022, et un référendum tenu 4 à 8 ans après l'adoption de ladite réforme par l'Assemblée nationale.

De cette manière, la population québécoise pourra non seulement s'éduquer sur les changements apportés à leur système électoral, mais pourra également comprendre et connaître les impacts positifs d'un tel changement pour décider ensuite s'il est préférable de le garder, de bonifier certains de ses aspects, ou de revenir au système que nous avons actuellement.

En permettant aux citoyen-ne-s du Québec d'expérimenter en première ligne de mire la réforme du mode de scrutin, le gouvernement permettra à la population de faire un choix éclairé et avisé, bénéfique à toute démocratie en santé. Lors du référendum, deux questions simples seraient alors posées, soit (1) garder le système de proportionnelle mixte à compensation régionale ou (2) revenir au système actuel défini comme scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Tout comme les groupes qui sont venus présenter la semaine dernière, le Parti Vert du Québec est d'avis qu'un référendum qui se déroulerait en même temps que les élections de 2022, risquerait de bousculer le processus d'éducation populaire qui est essentiel car il permettrait aux québécois et québécoises d'être mieux renseigné-e-s sur les changements amenés par la réforme. Un référendum à un tel moment pourrait engendrer beaucoup de confusion, serait inefficace et irait à l'encontre des objectifs finaux proposés par ce projet.

Le Parti Vert du Québec partage également l'opinion de la FTQ qui considère que l'Assemblée nationale à la légitimité nécessaire pour faire adopter la réforme.

Conformément à l'entente transpartisane signée en mai 2018, notre formation politique pense qu'il est essentiel que la réforme du mode de scrutin soit établie avant 2022 et soit applicable dès les prochaines élections.

d. Une représentation des Nations autochtones

Dans une perspective de réconciliation avec les Nations autochtones, le Parti Vert du Québec propose d'offrir au moins un siège en chambre pour chacune des 11 Nations du Québec, ainsi que pour celles et ceux qui habitent en dehors des réserves.

Ce changement devrait bien évidemment faire l'objet de consultations avec les Premières nations et devrait être implanté avec le consentement de celles-ci ainsi que dans le respect de notre relation de nation à nation avec les peuples autochtones.

Les Premières Nations auraient également la liberté de déterminer le fonctionnement de l'élection de leur député-e.

e. Parité

Le Parti Vert du Québec est un parti féministe qui souhaite voir les femmes et personne ne s'identifiant pas au genre masculin prendre une place plus grande dans la politique québécoise, que cela se traduise par une députation paritaire, un nombre de candidatures paritaire au sein des partis politiques québécois ou encore une hausse du nombre de candidatures féminines et non-binaires.

Le Parti Vert du Québec a d'ailleurs lui-même fait plusieurs efforts en ce sens, en s'engageant, dans ses règlements, à présenter un nombre paritaire de candidatures. Cette politique s'est traduite par 58 % de candidatures féminines lors de l'élection générale de 2018 (en plus de deux candidatures non-binaires). Ce ratio était le plus élevé, tous partis confondus, malgré un nombre total de candidatures (97 candidatures) inférieur à celui des partis représentés à l'Assemblée nationale.

En plus de ces efforts, le PVQ appuie des mesures gouvernementales concrètes pour non seulement établir la parité au sein des formations politiques, atteindre la

parité à l'Assemblée nationale, mais aussi augmenter le nombre total de candidatures des femmes et des personnes ne s'identifiant pas au genre masculin.

Pour les fins de son mémoire, le PVQ propose que pour le calcul de la parité, seul le nombre de personnes s'identifiant au genre féminin soit considéré dans le calcul. Ainsi, un parti politique avec 50 %, 60 % ou même 70 % de candidatures féminines serait en zone paritaire.

Un enjeu important à ce niveau est également que le calcul de la parité devrait tenir compte des candidatures de personnes ne s'identifiant pas au genre masculin ou au genre féminin (personnes non-binaires, agenres, fluides, etc.), le terme « non-binaires » sera utilisé pour alléger le texte. Évidemment, un tel enjeu mène également à la possibilité pour les candidat-e-s de s'identifier à un genre neutre lors de l'enregistrement de leur candidature. Le gouvernement fédéral est déjà allé de l'avant en 2017 avec la possibilité d'ajouter un genre neutre (une mention « X », pour non spécifié) sur les passeports, dans ce contexte et dans l'optique de la réforme, il faudra aussi que le gouvernement du Québec se penche sur cette question.

Dans le calcul total des candidatures, les candidatures non-binaires ne devraient pas être comptées. Ainsi, si un parti présente dix (10) candidatures et que de ce nombre deux candidatures sont des personnes non-binaires, le calcul de la parité se fera sur un calcul de huit (8) candidatures. Dans ce scénario, le parti serait ainsi en zone paritaire avec quatre (4) candidatures féminines. Le PVQ propose donc que si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec des listes de candidatures régionales où la parité est obligatoire, que le modèle présenté plus haut soit appliqué aux listes, étant donné que ces personnes ne s'identifient ni au genre masculin, ni au genre féminin.

Le Parti Vert du Québec, pour sa part, croit que les listes régionales de candidatures soumises par les partis politiques devraient être paritaires et que cette règle devrait être imposée aux formations politiques.

En ce qui concerne la somme totale des candidatures, donc les candidatures de listes additionnées aux candidatures de circonscriptions, plutôt que de seulement pénaliser les partis qui n'atteignent pas les objectifs de parité, un système de bonification du financement des partis politiques devrait être mis en place afin de récompenser les partis qui atteignent les niveaux de parité proposés. Ainsi un parti

atteignant un certain taux de candidatures féminines verrait son financement public augmenté, l'encourageant ainsi à maintenir ce niveau.

Ce principe de bonification permettrait d'encourager positivement les partis à atteindre la parité plutôt que d'imposer des contraintes par la mise en place d'un système punitif. Bien que le PVQ ait, à titre de parti non-représenté à l'Assemblée nationale, atteint la parité lors de l'élection générale de 2018, ce ne fut pas le cas de la majorité des autres partis non-représentés, soulignant les nombreuses difficultés rencontrées par les tiers partis dans leurs recherches de candidatures féminines. Dans cette optique, aller de l'avant uniquement avec des mesures punitives affecterait plus fortement les tiers partis et pourraient en conséquence réduire le nombre total de candidatures féminines, alors que des mesures positives de bonification augmenteraient le nombre total de candidatures féminines.

De plus, il apparaît difficile d'imposer la parité au niveau des candidatures de circonscription, puisque plusieurs partis tiennent des investitures, qui représentent un important outil démocratique.

Ces éléments expliquent que le calcul de parité devrait être basé sur le nombre de personnes présentées par chacun des partis et non pas sur le nombre total de sièges disponibles à l'Assemblée. Cette méthode nous permet d'utiliser un système progressif de zones, où les plus petits partis ont plus de souplesse dans la zone paritaire nécessaire.

Suivant ces explications, le PVQ propose le système de parité qui suit :

- À **100 candidatures et plus**, les partis doivent présenter **un minimum de 50 %** de candidatures féminines.
- À **50 candidatures et plus**, les partis doivent présenter **un minimum de 45 %** de candidatures féminines.
- À **30 candidatures et plus**, les partis doivent présenter **un minimum de 40 %** de candidatures féminines.
- À **15 candidatures et plus**, les partis doivent présenter **un minimum de 35 %** de candidatures féminines.

Si ces objectifs de parités sont atteints par une formation politique, cette dernière recevra une bonification (à déterminer) de son financement public suite aux élections. Une telle mesure aura pour effet d'encourager les partis à atteindre un

plus haut niveau de candidatures féminines sans affecter plus fortement les tiers partis. Ce système de bonification pourrait être déterminé en fonction du ratio atteint.

En plus du système de comptabilisation pré-électoral des candidatures, nous proposons également un système de comptabilisation post-électoral afin de s'assurer d'obtenir une parité réelle en chambre. Si suite à l'élection la parité n'est pas atteinte au sein des candidatures de circonscriptions, le manque pourrait être pallié via les candidatures de listes. Ainsi, un parti qui ferait élire dix (10) candidats dans des circonscriptions et qui obtiendrait dix (10) autres personnes élues par le biais de sa liste, pourrait avoir l'obligation de faire en sorte que celles-ci soient des femmes. Le parti serait ainsi en zone paritaire avec 50 % de candidatures féminines. Dans l'optique où le parti a un nombre de candidatures de liste inférieur, la totalité des personnes choisies devraient être des candidates, pour se rapprocher de la parité.

De plus, le PVQ propose deux autres mesures qui devraient également être considérées afin d'encourager la parité :

- **Congés de maternité pour les député-e-s et mandataires** : à l'heure actuelle, il n'y a aucun moyen juridique permettant aux élu-e-s de prendre un congé de maternité. Bien que les élu-e-s puissent s'absenter lors de la tenue de votes, il n'y a pas de possibilité pour eux de mandater une personne substituée ou d'exercer leurs tâches de représentant-e-s sans être physiquement présent-e-s au conseil municipal ou à l'Assemblée nationale. Nous proposons donc de permettre à ces député-e-s de nommer une personne digne de les remplacer en cas de congé de maternité.
- **Accorder une subvention financière aux candidates voulant se présenter pour la première fois en politique** : afin de favoriser des candidatures féminines aux élections, nous proposons la mise en place d'une subvention qui aidera les femmes à prendre un congé sans solde de leur employeur pour se lancer en politique pour la première fois.

Ces propositions sont des idées et pistes qui, selon le PVQ, permettraient d'atteindre la parité à l'Assemblée nationale, ces idées méritent évidemment des réflexions plus approfondies.

d. Financement public des partis politiques

Le régime de financement public des partis politiques au Québec est une source de fierté, un élément indiquant et contribuant à la force, la vitalité et l'équité de notre régime démocratique. L'affaire *Figueroa c. Canada (Procureur général)* a laissé la Cour suprême du Canada établir l'importance des tiers partis dans la démocratie :

[140] « l'existence des partis politiques renforce la représentation en permettant aux citoyens de participer à la vie politique d'une manière plus efficace que s'ils agissaient seuls, sans les bénéfices qu'offre le système des partis politiques sur les plans de la coordination, de la structure et de la coopération. Les partis renseignent les électeurs sur les questions importantes et leur offrent des choix électoraux concrets. »

[154] « Le Canada est l'une des rares grandes démocraties à avoir conservé le système uninominal majoritaire à un tour (le « système majoritaire ») de Westminster. De nombreuses autres démocraties utilisent la représentation proportionnelle ou une certaine forme de système mixte. En comparaison de ces systèmes, le système majoritaire tend à favoriser les partis traditionnels qui représentent les opinions agrégées d'un large segment de la société, et à défavoriser les petits partis qui constituent des véhicules de dissidence, défendent des questions précises ou peuvent être les précurseurs de futurs mouvements politiques traditionnels. Cette situation n'empêche pas complètement des partis du deuxième groupe de participer au processus démocratique, mais ces derniers éprouvent en conséquence plus de difficultés à rivaliser avec leurs adversaires. »

La réforme du mode de scrutin, pourrait cependant poser un risque pour ce régime exceptionnel de financement public.

Dans le modèle présenté actuellement, les électeur-trice-s auront deux occasions de voter lors des élections : une fois dans leur circonscription et une fois dans leur liste régionale. À l'heure actuelle, les électeur-trice-s votent une seule fois et le financement est attribué par la suite, selon le nombre total de votes reçu par chacune des formations politiques. Les électeur-trice-s qui souhaitent appuyer leur parti, même si les chances de ce dernier d'entrer à l'Assemblée nationale sont minces, savent que leur vote contribuera au financement total du parti politique. Plusieurs électeur-trice-s qui souhaiteraient appuyer un parti politique particulier, mais qui à cause du vote stratégique, choisissent aussi d'appuyer un autre parti. Un parti avec de meilleures chances de gagner et plus en position de défaire le parti qu'ils aiment le moins. Une réforme du mode de scrutin, plus axé vers une

proportionnelle vise notamment à défaire une telle logique, en encourageant les Québécois-es à voter pour le parti qu'ils-elles préfèrent.

Le projet de loi 39 pourrait grandement affecter le financement public des partis politiques, notamment en additionnant les votes par circonscription et les votes de liste (proportionnels). Nous croyons que les tiers partis pourraient être affectés plus fortement par une telle façon de procéder, au vu des explications précédentes. Alors que les grands partis verraient leur financement s'accroître, les tiers partis verraient le leur grandement diminuer. Or, la vitalité et la présence de nombreux partis politiques est un élément important quant au dynamisme et l'efficacité d'une démocratie.

Le Parti Vert du Québec soutient que le calcul du financement public des partis devrait être basé uniquement sur les votes reçus dans les listes et non pas par l'addition des votes de listes et de circonscriptions. Ainsi, le financement des partis serait un reflet plus fidèle de l'appui populaire.

4. PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Le PVQ tient également à joindre à son mémoire plusieurs propositions et idées de réforme démocratique qui seraient bénéfiques à la démocratie québécoise :

Instaurer le vote par anticipation sur internet : L'obligation de se rendre physiquement au bureau de vote peut être un frein important à la participation démocratique. À une époque où presque tout se fait par internet, le Directeur général des élections du Québec devrait mettre en place un programme pilote qui permettrait de voter par anticipation sur internet. Cela réduirait les risques de fraude ou de défauts informatiques. Toute citoyenne et tout citoyen n'aurait pas à voter sur internet et, en cas de problème technique, celles-ci et ceux-ci auraient toujours l'opportunité de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin.

Permettre le vote à partir de l'âge de 16 ans : Les enjeux environnementaux, sociaux et politiques touchent les jeunes d'aujourd'hui plus que jamais. Les politiques adoptées par le gouvernement influencent fortement leurs vies. Par contre, elles et ils ont tendance à ne pas aller voter le jour du scrutin. Pour contrer ce phénomène, le Parti Vert du Québec propose d'abaisser l'âge minimum pour voter à 16 ans. Les jeunes pourraient ainsi voter avant de quitter l'école secondaire, ce qui

aurait pour conséquence d'augmenter leur intérêt pour la politique et favoriser une plus grande participation électorale dans le présent et le futur.

Permettre l'inscription le jour du vote : Actuellement, au Québec, les personnes qui désirent voter doivent s'assurer d'être inscrites sur la liste électorale environ deux semaines avant le jour du vote. Cette pratique désavantage les personnes qui ont récemment déménagé et les jeunes, qui sont alors moins portés à exercer leur droit démocratique. Lors des élections fédérales, les électeurs peuvent s'inscrire pour voter le jour même du scrutin. Nous proposons d'appliquer cette pratique aux élections provinciales.

Comptabiliser les votes blancs : Actuellement, au Québec, les résultats d'élections sont communiqués en fonction des « votes valides ». Autrement dit, l'État ne fait pas la différence entre les bulletins de vote rejetés et les votes blancs. Les électeur-trice-s devraient avoir le droit de ne voter pour « aucun de ces candidat-e-s » et ces chiffres devraient être exprimés dans les résultats officiels du scrutin.

Augmenter la participation électorale à travers une initiative positive : Un des outils les plus efficaces pour augmenter la participation électorale est de récompenser celles et ceux qui font leur devoir citoyen-ne. Pour ce faire, le Parti Vert du Québec propose d'accorder un crédit d'impôt à chaque personne qui exercerait son droit de vote dans une élection provinciale. Les sommes déboursées pour ces subventions seraient facilement récupérées par une augmentation de l'efficacité gouvernementale grâce à une participation électorale plus importante.

Dévoiler les dépenses de député-e-s : Par souci de transparence, l'ensemble des dépenses effectuées par des député-e-s et leur personnel devraient être publiées sur un portail web afin que les électeur-trice-s et les journalistes puissent être informé-e-s de la façon dont l'argent public est dépensé par nos représentant-e-s.

Forum dans les circonscriptions à tous les mois : Selon nous, les député-e-s provinciaux devraient être aussi accessibles que les conseiller-ière-s municipaux. C'est-à-dire que l'ensemble des député-e-s devraient tenir une rencontre citoyenne tous les mois afin de répondre aux questions du public.

Introduire un projet de loi avec des signatures : À l'heure actuelle, seul-e-s les député-e-s peuvent déposer des projets de loi et entamer des débats sur la législation. Afin de rendre l'Assemblée nationale plus dynamique et plus ouverte,

nous proposons de permettre aux citoyen-ne-s de déposer des projets de loi à la suite de l'obtention de signatures. Cela pourrait forcer les grands partis politiques à se positionner sur des projets de loi qui proviennent du peuple plutôt que de leur propre parti politique.

Envoyer les programmes des partis aux électeur-trice-s : Lors des élections, la capacité des partis politiques à rejoindre les élections et de faire valoir leurs programmes varie selon les moyens financiers de ceux-ci. Pour contrer cette inégalité, nous proposons de mandater le Directeur général des Élections d'inclure de l'information partisane sur le parcours et le programme de chaque candidat lors d'élections. Cette information pourrait être envoyée aux foyers avec la convocation du vote et la liste de candidats. La France fonctionne déjà avec un tel système et Élection Québec a recommandé la mise en place de cette politique dans son plus récent rapport annuel.

Simulation d'élections dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires : À travers le Québec, quelques écoles secondaires tiennent des simili-élections lors des rendez-vous électoraux provinciaux et fédéraux. Ces simili-élections sont des outils pédagogiques importants qui permettent aux élèves d'analyser les enjeux, les plateformes électorales, les candidat-e-s et les partis avant de devoir faire un choix politique. En plus de comprendre le fonctionnement du système électoral, ces élèves seraient portés à voter et auraient développé une analyse critique des programmes électoraux. Nous proposons donc d'implanter les simili-élections pour chaque école primaire et secondaire au Québec lors des rendez-vous électoraux au niveau fédéral, provincial et municipal.

5. CONCLUSION

Pour conclure, le Parti Vert du Québec espère avoir contribué de manière positive au débat qui se poursuit actuellement quant à la mise en place d'un nouveau mode de scrutin.

Nous demeurons profondément convaincus que la diversité des voix, le pluralisme politique ainsi que la parité sont les clés d'une démocratie saine et en santé, qui reflètent fièrement et le plus fidèlement possible la société québécoise dans toute sa complexité.

Nous espérons également que le gouvernement sera prêt à entendre les diverses revendications des groupes qui sont venus présenter dans les derniers jours, et qu'il travaillera de concert à formuler une loi qui reflétera au mieux les demandes, une loi véritablement proportionnelle, équitable et juste pour tous et toutes.